



Procès-verbal de l'assemblée publique du conseil de quartier de Parent des secteurs Parent, Base Radar et Clova tenue le 15 mars 2018 à 19 h à l'École Notre-Dame-de-l'Assomption située au 53, rue Nationale à Parent.

Étaient présents :
Messieurs : Éric Chagnon, président
Christian Lequin, membre du conseil de quartier
Michel St-Hilaire, membre du conseil de quartier
Linda Laliberté, membre du conseil de quartier

Invités :
Messieurs : Pierre-David Tremblay, maire
Marco Lethiecq, directeur général
Jean-Sébastien Poirier, greffier
Justin Proulx, directeur du Service aménagement, développement du territoire et urbanisme

Madame Hélène Langlais, directrice des Communications

Était absent : Monsieur Laval Michaud, membre du conseil de quartier

Mme Andrée Morency agit à titre de secrétaire du conseil de quartier
Assistance : 25 personnes

1. MOT DE BIENVENUE

Le conseiller, monsieur Éric Chagnon souhaite la bienvenue au maire, aux fonctionnaires de la Ville et la population qui s'est déplacée pour assister à la rencontre. Il présente les invités ainsi que les membres du conseil de quartier.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Dany Casoni
APPUYÉ PAR monsieur Jacques Geoffroy

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1) Mot de bienvenue et présentation des membres du conseil de quartier
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal du 25 janvier 2017
- 4) Suivi au procès-verbal du 25 janvier 2017
- 5) Dossiers :
 - 5.1 Suivi / projet de collecte et traitement des eaux usées, secteur Parent;
 - 5.2 Installation de panneaux directionnels et informatifs
 - 5.3 Projet forestier non ligneux;
 - 5.4 Suivi / Bâtiments vétustes et nuisances;
 - 5.5 Panne électrique;
 - 5.6 Projet de construction de refuges;
 - 5.7 Services 811 et 911

- 5.8 Entreposage de conteneurs versus la réglementation;
 - 5.9 Éclairage des rues au secteur Base Radar;
 - 5.10 Débroussaillage dans différentes courbes / chemins Parent, Base Radar et Clova;
 - 5.11 Installation d'une pompe portative au secteur Base Radar;
 - 5.12 Projet pour la fourniture d'un écran cinéma à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption;
 - 5.13 Navigabilité de la rivière Bazin;
- 6) Divers
 - 7) Période de questions
 - 8) Fin de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 JANVIER 2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR monsieur Michel St-Hilaire
APPUYÉ UNANIMEMENT
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 25 janvier 2017 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 25 JANVIER 2017

Rien de particulier à souligner. Nous continuons de faire les suivis sur les dossiers.

5. DOSSIERS

M. Chagnon mentionne qu'un sujet important est ajouté à l'ordre du jour, il sera question des premiers répondants.

Premiers répondants

Actuellement, le nombre de premiers répondants est de trois pour notre secteur. Il travaille dans le but d'augmenter le nombre actuel. Idéalement, le nombre devrait être deux à Clova et cinq à six pour Parent. Également, il tente d'améliorer leurs conditions de travail, car parfois ils ont à affronter des conditions extrêmes, car il essaie d'obtenir une aide financière dans le but de les rémunérer, mais ne sait pas encore de quelle façon. De l'équipement plus adéquat pour faciliter l'accès en forêt est également prévu et croit qu'il y a un budget prévu pour une motoneige et un VTT. M. Lethiecq peut le confirmer. Il est important que ces personnes aient l'équipement nécessaire, car ce n'est pas toujours des situations faciles et parfois même marquantes à laquelle ils ont à faire face. Ce n'est pas toujours des interventions sans gravité. Avant les Fêtes, il lui est arrivé d'être témoin d'un accident avec un décès et il peut dire que ça laisse des images dans la tête. Donc, il travaille fort afin d'améliorer leurs conditions.

5.1 SUIVI / PROJET DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES SECTEUR PARENT

M. Chagnon informe qu'en 2012-2013, un projet de 7 700 000\$ était sur la table, les citoyens de Parent avaient demandé d'être subventionné à 95% par le gouvernement et désiraient payer que 5% de la facture, ce projet nous a été refusé. Il passe la parole à M. Lethiecq.

M. Lethiecq mentionne qu'en effet, il y a eu un programme l'an passé, mais il n'y avait plus d'argent disponible, car trop de petites municipalités désiraient en bénéficier. Il nous fait part d'une lettre du 22 janvier dernier adressée à M. Jean-François Bellemarre, directeur général du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en réponse à une lettre du 2 novembre dernier.

Objet : Programme fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)
Collecte et traitement des eaux usées –Secteur Parent
Dossier no 2016243

Les lettres sont incluses au compte rendu.

Nous attendons donc le nouveau programme qui devrait déboucher dans le courant de l'été, mais le projet ne sera pas subventionné à 95% ou 85%, mais plutôt à 83%. À l'époque, avec une aide financière à 85 %, le coût s'élevait à 670,00 \$ par unité par année pendant vingt ans. Alors, nous devons actualiser les derniers chiffres pour être prêts lors du lancement du nouveau programme d'ici quelques mois.

Questions et commentaires:

- M. Émond demande si une vérification peut être effectuée pour ceux qui sont conformes ou non avant de dépenser des millions, car peu de gens n'ont pas la grandeur adéquate de terrain pour se conformer. Lorsqu'il restait à St- Colomban, il pouvait installer le système Écoflo car cela demandait d'avoir une superficie de 300 p² pour l'installation d'un champ d'épuration et croit que tout le monde a au moins cette superficie.

Réponse

M. Justin Proulx mentionne que des dimensions sont à respecter et certains n'ont pas la grandeur du terrain adéquate pour le faire. Le système Bionest ou Écoflo ne demande presque pas de terrain pour l'installation d'un champ épuration. Il y a quand même une majorité de propriétaires qui serait en mesure de se conformer, mais ne connaît pas les chiffres exacts. Pour les systèmes Bionest ou Ecoflo, le déversement doit se faire dans un ruisseau ou une rivière et non dans un plan d'eau pour permettre la dissolution du rejet.

Le maire, M. Pierre-David Tremblay ajoute que ce dossier est une préoccupation pour eux et cette question est pertinente. Il va falloir la regarder et comme vous le dites cela est une question d'argent. Si le programme fédéral et provincial nous amène à avoir des frais qui sont trop élevés et qu'un propriétaire ne pourrait s'organiser, nous pourrions à la limite, et là il ne fait pas de promesse, y ajouter un programme gouvernemental peut-être que cette façon de faire serait plus avantageuse. Depuis le temps, c'est un domaine qui évolue et qui pourrait nous amener certaines alternatives. Pour l'instant, ce dont vous devez comprendre le dossier a été réactivé et il est question d'environnement. En tant que municipalité,

nous ne pouvons y échapper, car il faut suivre les lois et à défaut de le faire nous sommes poursuivis. Oui il va falloir l'analyser, après nous reviendrons avec les solutions envisageables, mais pour l'instant, c'est la réalité.

- M. Dany Casoni, demande s'il va devoir se connecter au réseau de la Ville lorsqu'il sera existant même s'il installe une fosse septique conforme sur sa propriété, car ce n'est pas demain la veille que ce projet sera réalisé.

Réponse :

M. Lethiecq souligne que cette question a déjà été posée antérieurement. C'est clair que non, car si vous investissez une somme d'environ 15 000 \$ et si le système est installé dans quelques années à la suite de votre installation, vous ne serez pas dans l'obligation de vous connecter. Cependant, une fosse septique a une durée de vie approximative de 15 ans et si par la suite cela nécessite vous relier au réseau de la ville, vous devriez payer votre part annuellement.

- M. Jacques Michaud demande si cela va exiger de nouveau des études de sol, car elles ont déjà été réalisées dans le cadre du projet du réseau d'aqueduc, il ne voit pas pourquoi la Ville n'a plus les documents, car il croit qu'ils sont ici au bureau municipal. Nous retrouvons un cap de roche sur la côte de la rue de l'Église, cet état de fait n'a pas changé depuis le nombre d'années, alors il se demande pourquoi nous devons procéder à une autre étude.

Réponse

M. Justin Proulx mentionne que c'est une obligation provinciale de produire une étude de sol pour l'installation d'un champ épuration dans le but de définir la dimension et le type d'installation.

- M. Jacques Massé mentionne qu'il est bénévole pour le Parentois depuis environ un an et demi. Ils ont fait des recherches auprès des instances gouvernementales et auprès d'une quinzaine de petites municipalités et ils ont constaté que l'aide financière octroyée à certaines était de 55 % ou 45 % et non 83 % comme mentionnée plus tôt. À la suite de discussions avec des maires, ils trouvent cette situation carrément inacceptable. Des gens partent et laissent la clé dans la porte. Selon leur opinion, le projet évalué à sept ou huit millions de dollars sont très conservateurs. Il y a 142 municipalités comme la nôtre à travers la province et Ville de La Tuque qui est membre de la Fédération québécoise des municipalités a demandé la semaine dernière de retarder le programme (FEPTEU) d'un an, mais à leur avis il devrait l'être pour cinq ans. Tout ça lui laisse à penser qu'il faut faire notre place pour la réalisation de ce projet. Par contre, avec une aide financière octroyée à 55% ou 50% pour ce projet, nous allons perdre des villageois, il faut trouver une solution tous ensemble. Il suggère qu'en tant que membre de la fédération il faudra faire une alliance avec tous les villages non servis et aller chercher un mandat avec le Programme d'infrastructure du Canada à 70% plus 30% de la part du provincial, il faudrait peut-être analyser ce projet. Il termine en se disant très satisfait du travail de Ville de La Tuque dans ce dossier. Il croit que l'union fait la force. Avec une aide financière de l'ordre de 55 % ou 45 % sur le coût du projet, il n'aura pas le choix de quitter le village, car il ne pourra payer 1 000 \$ de plus par année sur ce qu'il paie déjà. Il remercie le maire de l'avoir écouté.

Réponse :

M. Éric Chagnon souligne qu'à l'heure actuelle toutes les ficelles de ce projet ne sont pas toutes attachées. Pour l'instant l'aide financière est de l'ordre de 83 % et personne ne veut une hausse de plus de 1 000 \$ annuellement sur son compte de taxes. Il va y avoir des élections provinciales bientôt, alors beaucoup de choses

peuvent changer. C'est une volonté du conseil de tout prendre en considération pour notre municipalité et espère qu'ils ont répondu à leurs questions.

- M. Michaud demande depuis combien de temps nous ne pouvons plus nous occuper de nos fosses septiques. Il se questionne à savoir s'il peut déterrer et voir s'il a un bris sur sa ligne privée. Il a constaté que des personnes le font chaque année, y aurait-il une loi pour chaque côté de la voie ferrée.

Réponse :

M. Justin Proulx mentionne que c'est vers la fin des années 1970 ou début des années 1980 que nous devons obtenir les autorisations nécessaires par une demande de permis.

Le maire, M. Tremblay ajoute qu'il y en a toujours qui vont tricher et ce n'est pas le conseil qu'il veut donner. Comme mentionné plus tôt, les municipalités ne peuvent tricher. Vous avez besoin d'un permis pour creuser ou effectuer certains travaux. Chez lui, il a une fosse septique et un puits et il se voit mal faire des travaux sans avoir demandé au préalable une autorisation soit le permis nécessaire pour compléter les travaux c'est obligatoire. Il ne peut encourager le travail au noir, ce qu'il explique c'est que nous devons prendre un permis pour tous les travaux que vous avez à effectuer. Vous êtes libre d'en faire ce que vous voulez, mais il est mal placé pour vous dire de faire le contraire, il vous faut vous conformer aux lois.

Également, il désire faire le commentaire suivant. Il croit que dans le passé les gens ont voulu aller chercher l'enveloppe pour faire le réseau d'égout, mais en ayant à l'esprit que nous aurons par le fait même le bitume. Ce sont deux choses bien distinctes, nous ne pouvons attaquer tous les problèmes du même coup. Vous ne devez pas penser que nous allons faire le réseau d'égout et que le bitume se fera gratuitement, si on vous a dit ça tout le monde ici est dans l'erreur. Le projet du réseau d'égout sera réalisé en priorité ensuite le bitume, car il ne croit pas que cela puisse se faire l'un sans l'autre. Cependant, attention, car si nous réalisons le projet d'égout, le gouvernement dans son programme va s'engager pour des travaux d'installation d'un puits, d'un égout fluvial, la pose de bitume, mais pas de paver le village au complet ce n'est pas ainsi que ça fonctionne. Il avoue qu'il ne croit pas avoir la patience d'attendre bien des années alors il va falloir trouver une solution, il va falloir se parler, se rencontrer après nous allons choisir la situation la plus raisonnable et la plus économique, et ce, pour l'ensemble des citoyens. Nous allons prendre nos responsabilités comme municipalité, vous donner l'heure juste et après nous prendrons des décisions. Ce soir nous écoutons vos doléances, mais comme il le dit nous n'attendrons pas vingt ans avant de passer à l'action. Pour sa part, il désire que dans les prochains mois nous ayons une bonne idée de ce qui se fera ici avec les égouts. Ce qu'il faut retenir, c'est que nous allons réaliser le projet du réseau d'égout et par la suite nous passerons au bitume.

- M. Casoni ne sait pas si vous vous êtes promené un peu dans le village, mais s'interroge s'il n'y avait pas moyen de faire passer la niveleuse dans les rues pour couvrir les trous ou simplement ôter le bitume et faire l'application d'un abat poussière. Nous avons entendu parler du ciment qui venait du barrage et qui a été donné à la municipalité, pouvons-nous faire quelque chose avec ce matériel ou si cela occasionnerait trop de poussière.

Réponse :

Le maire, M. Tremblay répond que ce serait facile pour lui de dire oui et de faire passer la niveleuse et ce serait fini, mais il tient à respecter la prise en charge du

milieu. Dans le secteur, le conseiller, M. Chagnon représente le secteur et un conseil de quartier est formé par des gens de ce secteur. Il ne faut pas oublier que ce sont ces gens qu'il vous faut consulter et ce sont eux qui vont nous produire vos recommandations. Alors, si vous me dites ça ne marche plus cette affaire-là, il faut faire passer la niveleuse, nous oublions ceci et cela va lui faire plaisir que ce soit fait. Il doit cependant dire que dans le secteur urbain de La Tuque sur la rue St-Joseph et si vous vous promenez un peu vous allez remarquer aussi de bons cahots peut-être pas de la même ampleur qu'ici et il se le fait dire. Avec toutes les rues du centre-ville, nous devons composer avec les redoux quand ce n'est pas la neige, la glace, c'est les trous et nous avons pour la plupart des véhicules neufs également. Ces rues en gravier ne peuvent pas toutes être en gravier, donc il faut regarder l'intérêt collectif et si c'est notre vœu il va y aller en fonction de la masse. Nous allons prendre ces recommandations en compte. Il juge que nous sommes bien représentés, son idée n'est de nous raconter n'importe quoi, mais refaire une ville en bitume aujourd'hui c'est beaucoup de sous. Il faut se battre avec le gouvernement pour avoir des sous et nous recevons 832,00 \$ du kilomètre par année et il nous faudrait 1 000 \$ le kilomètre. Alors comme vous le voyez ce n'est pas évident et nous avons beaucoup de bataille à faire. Il ne voulait pas s'éloigner du sujet, mais plutôt juste donner de l'information. Il faut être réaliste, nous allons vous écouter et dans la mesure du possible nous allons tenter de résoudre certains problèmes. Cependant ne lui demandez pas de régler aujourd'hui pour demain c'est impensable nous n'avons pas les budgets nécessaires pour réparer nos propres rues à La Tuque. Il ne veut pas être pessimisme, mais il faut regarder la situation avec une vue d'ensemble. Il souhaite avoir répondu à sa question.

- M. Casoni mentionne que cela répond à sa question. Mais sur la rue St-Joseph à La Tuque ce sont des nids de poule tandis qu'ici il manque plus ou moins 200 pieds de bitume avec des trous. Il aimerait dire que la population va s'organiser, soyez-en certain. Il ne sait pas quel matériel sera mis, mais nous allons couvrir ces trous en attendant d'avoir mieux, car nous savons que ce n'est pas pour demain que toutes les rues seront couvertes de bitume.

Réponse :

M. Chagnon peut lui confirmer qu'il n'a pas à pousser bien fort puisque juste pour se rendre chez lui c'est pire que de faire deux cents kilomètres de voiture. Nous avons bien compris le message et peu importe avec quoi, mais on va les remplir ces trous et ce sera solide, car lui aussi est fatigué qu'on remplace un trou par une bosse. Nous allons y aller avec le matériel qu'on possède ici et nous comprenons tous qu'on n'aura pas de bitume cette année, mais nous allons faire ce que nous pouvons.

- M. Émond mentionne qu'il réside à la Base Radar et sait que les égouts ne sont pas conformes. Nous allons sûrement être dans l'obligation de nous conformer.

Réponse :

M. Chagnon souligne que c'est particulier en effet à la Base Radar. Nous en avons déjà discuté un peu par contre il cède la parole à M. Lethiecq.

M. Lethiecq répond qu'en effet c'est certain à un moment donné il va arriver quelque chose et ça il ne le sait pas. Nous avons déjà présenté un projet au ministère et même fait une demande de résolution d'emprunt, mais notre projet n'a pas été retenu. Je dirais qu'ils ne savent pas quoi faire pour l'instant avec la Base Radar, mais notre priorité est Parent et éventuellement ce sera la Base Radar.

- M. Casoni, demande si nous avons une idée dans combien de temps ce projet sera réalisé. De plus, il y avait une enveloppe d'aide financière à La Tuque pour les gens qui voulaient rénover et se demande si c'est terminé ou pour bientôt.

Réponse :

Le maire, M. Tremblay souligne en fait, c'est une question d'argent. M. Michaud parlait des études plus tôt, nous n'allons pas tout recommencer, le dossier est prêt, mais il faut de l'argent l'un ne va pas sans l'autre. Nous allons tenter d'obtenir le maximum d'argent, auprès des instances gouvernementales et nous ne sommes pas la seule municipalité, car il y a plus de 1 400 dans le même cas que nous et nous devons défendre notre projet, c'est ainsi que ça fonctionne. Donc aussitôt que l'argent sera tombé, nous reviendrons vous voir avec des solutions ensuite vous aller devoir vous questionner à savoir si vous être mieux avec une fosse commune ou un amalgame de fosse commune à certains endroits, des fosses individuelles ou avec un système d'égout municipal plus collectif. Il s'engage à ce que des analyses soient faites et que l'on arrive avec un coût per capita et ensuite vous allez devoir nous faire part de votre décision pour aller de l'avant avec le projet, donc ce n'est pas lui qui va décider quelle solution sera la plus avantageuse pour les gens de Parent.

Pour ce qui est de l'enveloppe d'aide financière, il y avait à La Tuque un programme de revitalisation des façades et nous avons mis fin à ce programme dans les dernières années. Cette année, nous désirons aller vers des projets beaucoup plus structurants, car nous n'avons plus les moyens d'avancer ces sommes d'argent là sans avoir certaines entrées. Ce sont des choix qui sont difficiles, nous avons dit non au Parc des Trois Sœurs, nous avons rapatrié la secrétaire à La Croche, dit non au balisage de la rivière Saint-Maurice ainsi qu'à la marina. Nous cherchons pour trouver des sources dans le but d'amener des gens ou des projets qui vont être plus structurants pour la ville. Comme exemple, nous avons besoin d'hébergement, aucun hôtel 4 étoiles, il faut attirer le tourisme c'est notre deuxième moteur économique. Comme vous le savez ici c'est la forêt, vous avez une scierie, nous avons une usine de pâte à papier, mais l'autre volet c'est celui du tourisme. Le territoire est grand avec 63 pourvoiries et 5 450 chalets. Il faut être capable d'accompagner le touriste et les tenter afin qu'il demeure au moins une journée. Actuellement c'est notre faiblesse, mais avec des projets plus structurants qui nous amèneront indirectement des argents que nous pourrons réinvestir. Présentement, la population descend, les gens quittent la ville les étudiants vont ailleurs, alors il faut tout refaire le processus inverse et ramener les gens chez-nous. Nous vivons des tendances lourdes, les gens viennent travailler à La Tuque et même ici, mais ne demeure pas nécessairement. Il faut trouver une façon d'amener les gens à venir demeurer chez nous qu'ils achètent des maisons et paient des taxes.

Nous sommes à l'écoute des citoyens et ils nous disent qu'il faut dépenser à la mesure de nos capacités. Il revient sur le dossier des égouts, il veut régler cette question avec les gens ce soir et il veut qu'ils partent avec l'idée qu'on s'occupera du dossier et que nous allons revenir avec une analyse des solutions et que la population va devoir prendre des décisions.

- M. Casoni croit qu'il serait plus avantageux, et n'est pas le seul à le penser, c'est de prendre l'initiative de se faire installer une fosse septique à leur frais au lieu d'attendre après le gouvernement.

Réponse :

Le maire, M. Tremblay désire être prudent, mais s'avancer un peu en demandant d'être patient et l'attendre un petit peu. Tout à coup, qu'on trouverait un programme

où une partie de la population pourrait se mettre conforme ou d'avoir son processus individuel. À ce moment-là, il pourrait être en mesure de regarder certains programmes ou ce qui est disponible auprès des gouvernements qui seraient le plus avantageux pour toute la population, mais si les gens procèdent à l'installation d'une fosse septique il ne pourrait être inclus nécessairement dans le projet. Comme mentionné plus tôt, sa patience à des limites sur ce sujet. Il ne leur dit pas de ne pas le faire, mais demande de leur laisser quelque mois ensuite nous verrons de quelle façon nous pouvons vous aider à atténuer cette facture-là.

- M. Michaud s'adresse au maire qui a mentionné plus tôt qu'il souhaitait que les travailleurs en provenance de l'extérieur puissent s'établir chez nous, par contre ici il s'est bâti des camps pour les sortir du village.

Réponse :

Le maire souligne que nous rencontrons le même problème à La Tuque. Éventuellement, des travaux se réaliseront au niveau des barrages et nous voulons que ces gens-là demeurent à La Tuque. Nous voulons que notre économie soit viable pour ça il faut que ce soit attractif, compétitif, car les gens de nos jours, surtout les jeunes, n'ont pas d'appartenance.

M. Chagnon comprend ce qu'il veut dire à propos de ce camp, mais il est là et il nous faut vivre avec et aller de l'avant. Le conseil de quartier a comme défi à l'heure actuelle est de s'efforcer de créer des attraits afin que des familles viennent s'établir ici

5.2 INSTALLATION DE PANNEAUX DIRECTIONNELS ET INFORMATIQUES

M. Chagnon mentionne qu'il avait proposé l'installation de panneaux informatiques aux accès du village. Présentement, ces panneaux sont défraîchis ou ne sont tout simplement plus en place. Donc, il aimerait que trois panneaux directionnels pour indiquer le CLSC afin de permettre aux gens de l'extérieur où se diriger, soit un pour les gens en provenance de Mont-Laurier, un pour les gens en provenance de Clova et le dernier pour les gens en provenance de La Tuque. Il trouvait important d'apporter ce point à l'ordre du jour de la rencontre et c'est certain qu'avec le temps il y en aura d'autres, mais il devait se limiter pour ce soir, car la rencontre pourrait se prolonger et nous perdrons la majorité de l'assistance.

Le maire aimerait ajouter en regard avec le point 5.2 qu'ils ont bien compris notre message. Ville de La Tuque va attendre les projets que le conseil de quartier va leur soumettre et bien sûr pour l'amélioration de la signalisation en place il ne devrait pas y avoir de problème.

5.3 PROJET FORESTIER NON LIGNEUX

M. Chagnon mentionne qu'il avait parlé, lors de sa campagne électorale, que nous avons des richesses locales. Il a fait des démarches de ce côté et a contacté des entreprises qui font la récolte de produit forestier non ligneux, ce sont des champignons, des plantes qui se trouvent en forêt. Il a un contact avec une entreprise de la Mauricie, une personne devrait venir évaluer ce qui se trouve sur notre territoire, quel type de plante et l'intérêt à ramasser et également vérifier le potentiel de cueilleur qui donnerait du travail saisonnier à des gens pour un mois ou deux par année. Entre autres, nous parlons du thé du labrador.

Questions et commentaires

- M. Casoni mentionne que nous en retrouvons en grande quantité au dépotoir et va nous en parler plus tard ce dépotoir.
- Mme Guillebault ajoute qu'il faut en parler, car il y a de l'éducation à faire sur la façon de gérer nos déchets.

5.4 SUIVI /BÂTIMENTS VÉTUSTES ET NUISANCE

Questions et commentaires

- M. Casoni n'en revient pas du coût énorme dépenser pour la démolition d'une remise qui était la troisième à l'arrière de la maison. Il y avait toute une artillerie, entre autres, un chargeur, un camion, un véhicule de la Sûreté du Québec. Il est d'avis que ce gaspillage d'argent et cette pareille mobilisation n'ont aucun sens pour une si petite remise qui était déjà par terre et tout ce branle-bas de combat le dépasse.

Réponse :

Le maire, M. Tremblay comprend très bien le mécontentement du citoyen. Il aimerait bien que les choses se fassent plus rapidement, mais nous devons respecter les lois et il y a des procédures à suivre. Il est désolé de lui dire que nous avons les mains liées et va laisser la parole au greffier qui va expliquer la marche à suivre.

M. Poirier partage tout à fait son point de vue. La procédure peut être terriblement longue et quelquefois nous aurions le goût de nous faire justice et d'intervenir soi-même cependant la loi ne nous permet pas de le faire. Le système judiciaire n'est pas nécessairement à la vitesse qu'on voudrait aller et quand un dossier est dans le système ce n'est pas nous qui avons le contrôle.

Il y a deux volets concernant la démolition des bâtiments. Le conseil en 2017 a priorisé trois dossiers à La Tuque un seul pour Parent pour l'immeuble situé au 43, rue Commerciale. Nous avons obtenu un jugement l'automne dernier pour ce bâtiment qui permet à la ville, s'il n'a pas été démolit par le propriétaire, de le démolir aux frais du propriétaire dont l'échéance est le 15 décembre 2018. Le jugement a été obtenu le 22 novembre 2017 juste après les élections municipales. C'est un dossier qui avait été priorisé par le conseil précédent. Pour ce qui est de l'immeuble situé au 89, rue Principale, le propriétaire a très bien collaboré et l'a fait démolir à ses frais.

Ce qui est intéressant pour ce qui est des nuisances, c'est la Cour municipale qui intervient avec l'équipe de M. Proulx. Les inspecteurs mesdames Paul-Limary et Hébert sont montés tout de suite après les élections du 5 novembre dernier et les 14, 15 et 16 novembre elles étaient à l'action. Le maire, M. Tremblay et le conseiller, M. Chagnon ont priorisé d'intervenir rapidement au nettoyage des terrains et ainsi se conformer aux exigences de la Cour municipale. Il est question de la maison incendiée à la Base Radar, le terrain au 117 rue Principale et celui du 21, rue St-Pierre.

Vous avez raison quand vous dites que ça coûte cher pour ces trois journées-là, soit la présence de deux inspecteurs municipaux, la Sûreté du Québec, quatre employés d'une compagnie privée de remorquage et de conteneur, deux employés de l'entrepreneur

local avec une excavatrice, un chargeur et un camion 10 roues. Le coût de ces travaux s'élève à 50 000 \$ autant à La Tuque qu'à Parent. Pour Parent, nous attendons la fonte des neiges, car nous avons obtenu quinze ordonnances et nous devons revenir pour les faire respecter. Il y a de gros efforts faits par la Ville et vous en voyez le résultat et ce n'est pas fini, car des dossiers sont en procédure à la Cour présentement.

M. Chagnon aurait aimé faire les choses plus rapidement, mais nous ne le pouvons pas, il faut suivre les lois. Des bâtiments seront priorisés, entre autres; le bowling, la maison située à côté de l'auberge des cheminots, un petit bâtiment près d'un commerce et une maison de tôle qui est en train de s'effondrer à la Base Radar, ce sont là ses priorités pour l'instant.

Questions et commentaires

- M. Casoni; se questionne à savoir si les gens, dont les adresses ont été mentionnées plus tôt, peuvent continuer à accumuler des nuisances sur leur terrain.

Réponse :

Non, car il y a des ordonnances de la cour qui leur interdisent et si jamais, il y avait récurrence de la part des propriétaires alors nous allons intervenir de nouveau.

Le maire, M. Tremblay ajoute que bien souvent ces bâtiments ont des propriétaires et vu que nous avons commencé, il aimerait que le message passe ce soir et que ces gens prennent leurs responsabilités. Vous savez, c'est nous tous qui payons pour ça et lorsqu'on fait ces travaux nous pouvons être poursuivis par le propriétaire si nous n'avons pas obtenu les ordonnances. C'est toujours délicat de discuter de ce sujet, vous êtes une petite communauté vous vous connaissez tous, nous aimerions que le message se fasse respectueusement parce que l'on refuse de prendre ses responsabilités. Alors, lorsque le conseil de quartier va nous signaler des problèmes de sécurité, d'insalubrité et de nuisances nous n'avons pas l'intention de dormir au gaz sur ces sujets, passez le message nous allons faire le ménage.

5.5 PANNE ÉLECTRIQUE

Le conseiller, M. Chagnon mentionne qu'il habite à Parent depuis bientôt trente ans et il n'avait jamais constaté autant de panne de courant. Il a demandé à M. Lethiecq de s'informer auprès d'Hydro-Québec à ce sujet. L'information que nous avons reçue, c'est que la ligne qui relie Parent au Poste de La Vérendrye est en très mauvais état, voire même désuet. Durant la période estivale, des travaux se feront sur une période de cinq semaines sans interruption. Il s'attend à ce qu'Hydro-Québec ait un plan B afin de minimiser les coupures de courant. Nous avons des congélateurs pleins à rebord et également des personnes âgées qui sont sans chauffages et qui perdent des aliments dus à ses coupures. Donc, c'est certain qu'il s'engage à ce qu'il n'y ait plus d'interruption planifiée de la part d'Hydro-Québec, car il va veiller au grain. En ce qui a trait au temps d'attente au passage à niveau, il y a moyen de faire une pétition pour régler définitivement le problème.

Questions et commentaires

- M. Casoni trouve cette situation déplorable et c'est impensable d'être trente-six heures sans électricité. De plus il l'appelle à l'avance et se demande pourquoi Hydro-Québec n'est pas capable d'apporter une remorque avec une génératrice et nous fournir du courant durant les travaux, cela se fait ailleurs. Ils ont des génératrices pouvant

alimenter cinq mille foyers alors il croit que cela doit être possible pour quatre cents personnes. La compagnie a payé du carburant pendant trente ans pour alimenter le village alors pourquoi pas encore aujourd'hui.

Il y a également le temps d'attente aux passages à niveau, il semble que la réglementation du temps d'arrêt d'un train est plus ou moins de 5 à 10 minutes, c'est souvent beaucoup plus long et trouve cette situation non sécuritaire en cas d'urgence. C'est un problème qui perdure depuis plusieurs années.

Il termine en demandant au maire s'il peut faire quelque chose lorsqu'Hydro-Québec fait des interruptions de courant.

Réponse :

Le maire mentionne qu'avant les Fêtes il a fallu qu'on se batte pour garder nos professionnels d'Hydro-Québec, car ils les transféraient à Shawinigan. Donc, s'il y avait un problème, une panne à la moitié de la ville incluant l'hôpital, il fallait attendre deux heures avant que les équipes arrivent pour réparer. Il a fallu faire des pressions et ils ont créé neuf nouveaux postes, donc le problème s'est résolu. Il faut s'assurer que le suivi soit fait nous nous attendons à avoir un service à 100% de la part d'Hydro-Québec. Éric nous a fait un bon topo de la situation et nous allons nous assurer qu'Hydro donne un meilleur service à l'avenir.

Il tient compte des doléances et il ne détesterait pas ça que le secteur fasse une pétition pour enrayer l'attente au passage à niveau, car s'il parle avec les journalistes du sujet de paralyser une population la pétition va l'aider et appuyer sa demande.

5.6 PROJET DE CONSTRUCTION DE REFUGES

Le conseiller M. Chagnon mentionne que lorsque nous faisons le tour du village nous remarquons qu'il n'y a pas grand attrait pour attirer les familles. Selon son avis, c'est le nerf de la guerre attirer les familles avec des enfants pour assurer l'avenir économique et garder le minimum de services. Il trouvait ça important et va commencer à travailler sur ce projet dès avril. Ce projet va permettre aux gens qui font des randonnées pédestres, de ski de fond, de la raquette ou autre de se rendre dans un chalet chauffé pour se reposer, s'alimenter et s'amuser en famille ou entre amis. Actuellement, rien n'est relié avec les activités de plein air à part le patinage. Il faut donc remédier à ça et croit que ce serait un plus pour nos familles et les visiteurs. Il ne sait pas combien de temps ça va prendre pour concrétiser ce projet, mais rassure la population qu'il va y arriver. Il faut juste trouver du financement ensuite ça va aller de l'avant. Il croit que ce serait agréable de partir faire une promenade en forêt avec un lunch et avoir accès à un petit chalet pour se réchauffer, ce n'est pas donné à tous les gens d'avoir un chalet et ce serait un plus pour nous.

Questions et commentaires

- M. Émond demande si un système de surveillance est prévu au projet, car nous savons qu'au centre communautaire il y a du vandalisme.

Réponse :

Rien n'est encore prévu c'est juste un projet. Il va commencer par mettre sur pied ce projet, sélectionner les endroits où il y aurait du potentiel et nous verrons par la suite.

5.7 SERVICES 911 ET 811

M. Chagnon souligne que ce dossier s'adresse spécialement aux résidents de Clova qui n'ont pas accès à ce service. D'après les informations reçues, le problème c'est qu'il n'y a pas d'adresse municipale ni de nom de rue dans ce secteur et il c'est une question de remettre le cadastre en état. Lorsque les gens appellent le 911, il faut qu'ils aient le numéro de téléphone du CLSC de Parent et une adresse exacte pour faciliter le transfert des patients le plus rapidement possible. Donc, la première étape c'est d'obtenir des adresses et des noms de rue conforme.

M. Justin Proulx désire faire part d'une bonne nouvelle. Vous avez sûrement vu passer les arpenteurs qui vont délimiter les titres de tout un chacun. Plusieurs avaient des adresses fictives depuis des années et même Postes Canada a de la difficulté à acheminer le courrier. Donc, la problématique pourra se régler avec la réforme cadastrale qui devrait être complétée dans plus ou moins deux ans, ensuite les gens pourront avoir accès au 911.

M. Chagnon a également une annonce à faire suite à une demande de M. Patrick Vandermissen qui souhaitait obtenir un défibrillateur à Clova. Nous savons qu'en période estivale il y a de nombreux villégiateurs, des travailleurs forestiers, des vacanciers sur le territoire et que la distance entre Parent et Clova est grande donc, la demande était justifiée et Ville de La Tuque fait à l'heure actuelle des démarches pour y répondre. Nous ne pouvons vous dire encore où il sera installé, mais possiblement à l'école. De la formation est à donner pour être en mesure de l'utiliser adéquatement.

Si vous avez des suggestions, des commentaires ne vous gênez pas, nous avons besoin de savoir vos idées pour faire avancer les dossiers. Nous sommes là pour ça il a des heures de services disponibles pour rencontrer la population, discuter et répondre aux différents questionnements.

Questions et commentaires

- Pourquoi ce n'est plus l'ambulance de Parent qui vient chercher les patients à Clova?

Réponse :

M. Michel St-Hilaire mentionne qu'actuellement vu le nombre de PR, trois seulement, c'est uniquement les résidents de Parent, pour les gens à l'extérieur l'ambulance de La Tuque vient faire les transferts. En ce qui concerne les cas d'extrême urgence, ce sont les pompiers avec un PR qui vont sur place et attendent les secours d'ambulancier. Présentement, nous sommes cinq pompiers et nous tentons d'en former d'autres et de les former comme PR par la même occasion. En passant les PR à Parent représentent des heures et des heures de bénévolat.

5.8 ENTREPOSAGE DE CONTENEURS VERSUS LA RÉGLEMENTATION

M. Chagnon mentionne que des citoyens l'ont interpellé à ce sujet, car ils n'ont pas le droit d'avoir des conteneurs tandis que la ville en possède. La réglementation stipule que nous pouvons avoir des conteneurs comme hangar, il faut cependant qu'il soit recouvert d'une toiture. Les démarches pour entreposer les piliers du pont sont faites, il a contacté le président du Club Alliance du Nord, M. Thouin lui a dit qu'ils étaient vendus et qu'on viendrait les chercher. Il va le recontacter à ce sujet.

Questions et commentaires

- Il est question des conteneurs du recyclage qui sont très mal placés et également de celui qui est annexé au garage municipal.

Réponse :

Les conteneurs du recyclage ont été déplacés et celui situé au garage municipal est conforme, car il est annexé au bâtiment avec une toiture.

Le maire ajoute que tout ce qu'on vous demande est d'essayer de mettre cela propre avec un toit et nous ne serons pas dérangeant avec ça.

M. Justin Proulx précise qu'à la base un conteneur est un équipement pour transporter de la marchandise, comme exemple, un conteneur maritime pour les bateaux et conteneur inter douanier pour les trains et les camions. Ville de La Tuque en possède deux pour transporter le recyclage et nous avons le bâtiment accessoire à l'intérieur du garage qui est un conteneur spécial avec double fond et système de ventilation, car il peut contenir des acides et différents produits chimiques dangereux. De cette façon, c'est beaucoup plus sécuritaire que ces produits soient entreposés à cet endroit. Il invite les gens qui désirent faire l'acquisition d'un conteneur comme bâtiment accessoire de s'informer auprès de la municipalité avant de l'acheter, car ce n'est pas permis partout, et ce, afin de vous assurer d'être dans la bonne zone.

5.9 ÉCLAIRAGE DES RUES AU SECTEUR BASE RADAR

M. Chagnon fait mention de cette demande faite par l'ancien conseil de quartier par le membre monsieur Mario Lefebvre et en effet c'est très sombre. Il croit que c'est nécessaire pour la sécurité des gens. Malgré certaines personnes réticentes à ce projet, la majorité du secteur le souhaite selon les informations qu'il a reçues.

Le maire, M. Tremblay spécifie ce qui était prévu est neuf lampes de rue, soit une par intersection et la facture s'élève à 32 000 \$. Donc, il relance l'équipe du conseil de quartier qui déposera un projet pour leur permettre d'aller de l'avant avec ce projet.

Questions et commentaires

- M. Émond, demande s'il s'agit d'une enveloppe globale ou ce sera facturé à chaque citoyen.

Réponse :

Il s'agira d'une enveloppe globale.

5.10 DÉBROUSSAILLAGE DANS LES DIFFÉRENTES COURBES / CHEMIN PARENT, BASE RADAR ET CLOVA

M. Chagnon a constaté qu'il faudrait débroussailler à plusieurs endroits pour que ce soit plus sécuritaire et ainsi avoir une meilleure vision dans le but d'éviter les risques d'accident. Il est question, des accès au village de Clova, le long du lac Rainbow, Base Radar, la courbe à 90° près d'aéroport à Parent. Il souligne que depuis déjà plusieurs années il procède au débroussaillage, et ce, à ses frais.

Questions et commentaires

- M. Émond, demande si ces travaux seront donnés à contrat ou réalisés par un travailleur local.

Réponse :

Nous en sommes pas encore rendus à cette étape-là. Cependant, pour exécuter ce travail, il faut avoir suivi une formation en débroussaillage et avoir son équipement pour faire ce travail, la même chose quand tu coupes des arbres il faut un permis d'abatteur.

- M. Casoni désire qu'on traite de la descente de mise à l'eau. Il estime qu'elle est très mal placée, dangereuse avec pratiquement aucune visibilité et se demande si la Ville peut faire quelque chose, car c'est important d'en avoir une.

Réponse :

Nous prenons note de ce commentaire et un suivi lui sera fait. Nous pourrions apporter des corrections par l'installation de panneau d'identification ou tout simplement la changer d'endroit.

5.11 INSTALLATION D'UNE POMPE PORTATIVE AU SECTEUR BASE RADAR

M. Chagnon souligne qu'il est important d'avoir à notre disponibilité une pompe portative pour la Base Radar vu qu'il n'y a pas de borne-fontaine utilisable dans ce secteur. Durant la période estivale, le lac peut nous être utile, mais en période hivernale il faut être en mesure d'agir rapidement en cas d'incendie. Le projet sera évalué par le Service de sécurité incendie pour nous permettre d'aller de l'avant avec l'acquisition de l'équipement nécessaire.

5.12 PROJET POUR LA FOURNITURE D'UN ÉCRAN CINÉMA À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE L'ASSOMPTION

Le conseiller, M. Chagnon est d'avis que nous n'avons pas grand divertissement pour sortir de chez soi à Parent. Il n'est pas l'instigateur de ce projet, mais pense qu'il est très intéressant. Le projet consiste à faire l'acquisition d'un écran cinéma avec système de visionnement qui nous permettrait de visionner des spectacles voir même des films. Il nous faut trouver les fonds nécessaires, mais a reçu une lettre d'appui du Complexe culturel Félix-Leclerc de La Tuque qui aimerait que Wemotaci et Parent puissent bénéficier de spectacle et autres sans avoir à se déplacer du village. Il croit que ce projet est viable c'est pour les enfants et toute la population. Il ne sait pas dans combien de temps le projet sera réalisé, mais il assure qu'il y va travailler fort afin qu'il se concrétise.

Le maire, M. Tremblay souligne à Éric que c'est un beau projet qui peut être réalisé avant deux ans, car c'est un projet culturel et il concerne les enfants. Comme maire, que le conseil de quartier lui parle d'un projet comme celui-ci cela vient le chercher et c'est un projet qui peut être réalisé rapidement. Il affirme qu'il va donner son aval au projet lorsqu'il l'aura en main. C'est un projet à saveur culturelle et croit que nous en sommes rendu-là.

Questions et commentaires

- Mme Guilbeault aurait plutôt souhaité un ciné-parc.

Réponse :

Nous allons débiter par ce projet avant le ciné-parc.

5.13 NAVIGABILITÉ SUR LA RIVIÈRE BAZIN

M. Chagnon informe qu'il se peut qu'en haut de l'ancien barrage la navigation ne se fasse plus, car dans les années 1940-1950 ils noyaient le territoire et en abaissant le niveau de l'eau nous nous ramassons avec une forêt. Il est en discussion avec le directeur général d'Hydro-Québec à ce sujet. Il va aller survoler ce secteur en hélicoptère pour constater de quoi il en retourne. Nous sommes conscients qu'il y a plusieurs expéditions en canot mises sur pied sur cette rivière créant ainsi un achalandage en se rendant chez nous par le train. Il est important de conserver cette activité si nous ne voulons pas que les gens aillent faire du canot ailleurs ce serait perte pour le train et si nous perdons trop de gens par la même occasion cette situation risquerait de couper dans nos services. C'est pour cette raison qu'il veut valider avec les gens d'Hydro de quoi il en retourne pour la navigabilité de la rivière Bazin. Il ne faut pas perdre le peu de service que nous avons. Il se vend approximativement une somme de 22 000 \$ de billets de train par année, donc c'est important pour nous.

Questions et commentaires

- M. Michaud mentionne que le démantèlement du barrage a coûté 2 M\$ et il était prévu au projet de rebâtir un habitat naturel pour la faune et la flore. Il croit que s'ils avaient investi ce montant sur le barrage celui-ci serait encore debout.

6) Divers

Le membre du conseil de quartier, Mme Laliberté aimerait savoir depuis combien de temps le débroussaillage entre le kilomètre 65 et 94 sur le chemin reliant Clova a été réalisé.

Réponse :

M. Chagnon croit que c'est depuis la construction de ce chemin en 1996 donc cela fait plusieurs années. Il ne peut affirmer si cela a déjà été fait, peut-être une partie par l'industrie forestière. Cependant, il la rassure en lui spécifiant que ces travaux seront réalisés par la Ville de La Tuque dans le village de Clova puisque sa liste d'épicerie est envoyée à ce sujet.

7) Questions et commentaires

- M. Casoni veut parler d'une situation qu'il juge inadmissible soit les camions de bois qui se promènent et se stationnent un peu partout dans le village sans compter que certains lorsqu'ils descendent la côte de la rue Commerciale se servent de leurs freins Jacob, et ce, à 23 h ça aucun bon sens et nous ne devons pas tolérer cette situation.

Réponse :

Le conseiller, M. Chagnon mentionne que des démarches sont commencées et c'est certain que nous allons faire cheminer ce dossier. Il a pris de photos et est même aller en voir un qui était arrêté en plein milieu de la rue, tout semblait normal pour lui. C'est certain qu'on ne laissera pas faire cela, il y a eu un laisser-aller dans les années passées et nous allons corriger le tir.

- M. Casoni est satisfait du travail effectué au site d'enfouissement par l'entrepreneur, mais il faut sensibiliser les gens, car ça aucun bon sens. Ce service coûte une fortune sur nos taxes, il faudrait un contrôle ou une barrière, tous les déchets sont mélangés en dehors des tranchées et nous trouvons même des déchets à l'extérieur du dépotoir, il faut trouver une solution.

Réponse :

Le conseiller M. Chagnon mentionne que nous pourrions proposer un projet à la Ville, mais le problème c'est que les gens utilisent le site d'enfouissement pas seulement pour aller porter des déchets, mais certains en ressortent avec des déchets en provenance de ce site. L'automne dernier, il y avait des carcasses d'orignal, on entendait les loups et cette situation peut causer toutes sortes de problèmes. Il a fait des démarches auprès de la direction générale afin que l'employé municipal passe du temps au site d'enfouissement et peut-être ajouter des conteneurs appropriés, car ça a aucun sens d'avoir un dépotoir dans cet état.

- Mme Guilbeault suggère de mettre un conteneur à l'entrée du village, car les gens ne seraient pas dans l'obligation à faire un détour et les inciteraient peut-être à ne pas mettre leurs déchets partout.

Réponse :

Cette solution pourrait être envisageable, cependant si la rotation ne se fait pas cela pourrait créer un autre problème avec les odeurs.

Le maire, M. Tremblay désire parler un peu de son expérience lorsqu'il était maire de La Bostonnais. Ils avaient installé des bacs sur la route 411 et ils ont été volés. Par la suite, nous avons mis des bacs sous une clôture avec toit et tout est parti. Il n'y a pas de situation idéale, il pense qu'il va falloir passer un contrat, peut-être un étudiant durant la saison estivale, mais il faut sensibiliser les gens. Il faut trouver une méthode, car la gestion des déchets est très onéreuse. Éric a raison, il faut une sensibilisation, un contrôle et le respecter. Nous étudions la situation de notre côté.

M. Proulx souligne que nous avons sept sites à gérer sur le territoire de Ville de La Tuque. Les petits hameaux où il n'y a pas beaucoup d'achalandage ça va, mais ailleurs nous rencontrons les mêmes problèmes. Nous installons des pancartes, elles sont arrachées, peinturées et même volées. Il faut sensibiliser les gens, c'est un gros problème qu'il faut régler rapidement.

- M. Geoffroy est d'avis que le dépotoir est beaucoup trop proche du village il y a présence d'ours et de loups.

Réponse :

Tu as raison. Sur le premier projet, le site était prévu à 11 kilomètres, cependant les gens qui étaient près de ce secteur ont refusé. Ça prend un terrain sablonneux pour ne pas que les résidus s'infiltrent vers les eaux donc nous sommes pris avec ce site.

- Mme Karine Masse désire s'exprimer au nom du Comité des loisirs. Après quatre années à travailler très fort pour l'amélioration des loisirs de notre petite communauté, nous sommes fiers de ce que nous avons accompli. Il est temps pour nous de passer les rennes à ceux qui sont intéressés, en fait elle-même, Josée Parent et Anne-Marie Thibault, nous cédonos notre place. Cependant nous souhaitons terminer nos projets en cours et par la même occasion remercier Ville de La Tuque pour leur confiance et Mme Sylvie Lachapelle pour sa grande générosité ainsi que nos commanditaires. Pour ceux ou celles souhaitant prendre la relève, vous pouvez vous adresser à nous. Nous serons actives jusqu'au début de l'été et nous espérons sincèrement que des gens prendront la relève.

Réponse :

M. Chagnon les remercie pour leur implication et d'avoir mis de leur temps de ce côté là. Il pense que ce n'est jamais facile, car il a lui-même chapeauté ce comité durant huit ans,

les gens passent toutes sortes de critiques, mais ça fait partie de la « game ». Les gens vous ont appréciés et en espérant que d'autres prendront la relève.

- Une citoyenne suggère de mettre sur pied un partenariat avec la Commission scolaire de l'Énergie, car les sorties scolaires avec les enfants sont très dispendieuses.
- M. Casoni remercie le maire, M. Tremblay et ses invités ainsi que l'équipe de M. Chagnon. Vous avez été élus et nous sommes contents de vous voir, vous entendre et nous allons continuer à travailler avec Éric et c'est sûr que vous allez entendre parler de nous.

Réponse :

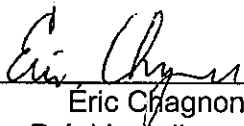
M. Chagnon remercie Dany ainsi que tout le monde d'être venus. Il répond à une question de M. Émond qui a entendu des rumeurs au sujet de M. Mario Lefebvre à savoir s'il a démissionné en tant que membre du conseil de quartier par lui-même ou s'il a été dans l'obligation de remettre sa démission. M. Chagnon lui répond qu'il ne commente pas les rumeurs. Il lui mentionne qu'ils ont eu un différend sur sa manière de procéder, ça s'est terminé là. Il avait le droit de choisir ses membres et l'a exercé et c'est tout. Il termine en soulignant de revenir les voir et ne pas être embarrassé de poser des questions. Nous sommes là pour ça et il est bien content que les gens de La Tuque soient venus nous voir d'autant plus que nous sommes en période de dégel.

8) LEVÉE DE LA RÉUNION

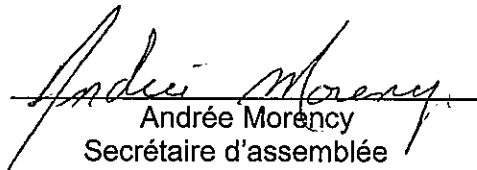
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur
APPUYÉ UNANIMEMENT
ET RÉSOLU :

QUE la rencontre soit levée à 21 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Eric Chagnon
Président d'assemblée



Andrée Morency
Secrétaire d'assemblée